

## ***Règlement du jeu-concours Breiz'île Les Arrangés du Rhum – Opération 20 ans 2022***

### **Article 1 : Société organisatrice**

Breiz'île Les Arrangés du Rhum – RCS Brest B 437 940 851 dont le siège social est situé au 185 rue van Gogh - 29470 Plougastel-Daoulas - France, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 01-03-2022 00:00 au 31-09-2022 23:59. L'opération est intitulée : « 20 ans Breiz'île - Tentez de gagner Les Antilles ».

Cette opération est accessible via les pages web : <https://breiz-ile.fr> et : <https://shakr.cc/42fth>

### **Article 2 : Conditions de participation**

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès de Breiz'île Les Arrangés du Rhum, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web : <https://breiz-ile.fr> et : <https://shakr.cc/42fth> .

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires liés à l'organisation, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

### **Article 3 : Modalité de participation**

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Disposer d'une connexion internet et se connecter à l'adresse pour accéder au jeu : <https://breiz-ile.fr> et : <https://shakr.cc/42fth>
2. Cliquer sur le bouton "Participer" et autoriser les demandes de permissions.
3. Remplir le formulaire de participation, avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu :
4. Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois mais peut revenir pour inviter ces amis.
5. Le jeu sera organisé du 01-03-2022 00:00 au 30-09-2022 23:59.
6. Les tirages au sort se déroulent comme suit : Chaque lot mis en jeu fera l'objet d'un tirage au sort sur l'ensemble des participants du jeu « <https://shakr.cc/42fth> » ayant validé leur participation au jeu nommé « 20 ans Breiz'île - Tentez de gagner Les Antilles ».
7. Le joueur ne peut gagner 2 fois pendant la durée du jeu.
8. Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : <https://breiz-ile.fr> et : <https://shakr.cc/42fth>

### **Article 4 : Sélection des gagnants**

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur.

## ***Règlement du jeu-concours Breiz'île Les Arrangés du Rhum – Opération 20 ans 2022***

Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser son nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

### **Article 5 : Dotations**

Le Jeu est composé de la dotation principale suivante :

1 voyage de type circuit 12 jours/ 10 nuits en pension complète pour 2 personnes aux Antilles Françaises (Guadeloupe, Martinique, les Saintes et Marie-Galante) au départ de Paris du 11 au 22 janvier 2023, sans acheminement domicile-aéroport (ni au retour) ni aucun autres frais liés aux transferts. Le descriptif exact de la prestation est celui figurant sur le contrat du voyageur.

L'organisateur peut être amené à modifier les caractéristiques exactes des dotations si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Valeur de la prestation réservée au 22 février 2022 : 5 810 € TTC.

**Le prix comprend :** Les vols Air France Province / Paris / Fort-de-France à l'aller et Pointe-à-Pitre / Paris / Province au retour.

Le vol inter-îles Martinique/Guadeloupe

Les taxes aériennes et de sécurité au 15/06/2020 (282 € de Paris sur vols Air France)

Les taxes aériennes sur le vol intérieur au 15/06/2020 (65 €)

L'hébergement en hôtels 3\*\*\* (normes locales) en chambre double

La pension complète du dîner du J1 au petit déjeuner du J11 (sauf les déjeuners du J3, J5 et J8)

Le circuit en autocar climatisé

6 journées d'excursions avec déjeuners (avec boissons) au restaurant

Les services d'un guide-accompagnateur francophone pour les journées d'excursions prévues au programme

La boisson aux dîners

Les taxes de promotion touristique et services hôteliers en vigueur au 15/06/2020.

**Le prix ne comprend pas :** Le transfert aller et retour ville de départ-aéroport de départ

La garantie annulation/bagages et l'assurance assistance-rapatriement

La chambre individuelle

Les déjeuners des J3, J5 et J8

Les boissons en dehors des déjeuners lors des excursions

Les pourboires

Les hausses éventuelles de taxes aéroportuaires et services hôteliers ou touristiques.

**Autres lots :** 50 objets promotionnels divers (T-shirts et autres objets) pour une valeur totale d'environ 2000 € TTC.

### **Article 6 : Acheminement des lots**

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes

## ***Règlement du jeu-concours Breiz'île Les Arrangés du Rhum – Opération 20 ans 2022***

les informations nécessaires à l'acheminement des lots via un email dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants. Les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), ils resteront définitivement la propriété de L'organisateur. Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

### **Article 7 : Jeu sans obligation d'achat**

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange (France Telecom) en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute). Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement. Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Société Breiz'île les Arrangés du Rhum - 185 rue van Gogh 29470 – Plougastel-Daoulas – France.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

### **Article 8 : Limitation de responsabilité**

La participation au Jeu « 20 ans Breiz'île - Tentez de gagner Les Antilles » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;

## ***Règlement du jeu-concours Breiz'île Les Arrangés du Rhum – Opération 20 ans 2022***

8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne à <https://breiz-ile.fr> ou : <https://shakr.cc/42fth> et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu «20 ans Breiz'île - Tentez de gagner Les Antilles» s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Si le point d'accès au jeu-concours se fait via un lien extérieur à <https://breiz-ile.fr> et notamment via Facebook, il est important de noter que le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeux et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

### **Article 9 : Dépôt du règlement**

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : Société Breiz'île les Arrangés du Rhum - 185 rue van Gogh - 29470 Plougastel-Daoulas -

## ***Règlement du jeu-concours Breiz'île Les Arrangés du Rhum – Opération 20 ans 2022***

France. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

### **Article 10 : Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : Société Breiz'île les Arrangés du Rhum - 185 rue van Gogh - 29470 Plougastel-Daoulas - France.

Le remboursement des frais de demande de remboursement de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

### **Article 11 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : [contact@breiz-ile.fr](mailto:contact@breiz-ile.fr) Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

### **Article 12 : Descriptif du lot principal – Voyage Aux Antilles Françaises (*Sous réserve de modifications de dernier instant du fait du voyageur ou de l'organisateur du fait de circonstances ou d'évènements imprévus*).**

Les Antilles, la Caraïbe Française Destination(s) : Guadeloupe

Type : Circuit

Durée: 12 jours/ 10 nuits

Fournisseur: Salaün Holidays

Code produit : GPAAQ-01AF

Dates prévues du voyage : du 11 au 22 janvier 2023

### **Itinéraire et programme**

Jour 1 : Aéroport de départ / Paris / Fort de France (2). Transferts région / aéroport non inclus le 1er et le dernier jour du programme.

Vol Air France (via Paris). Accueil par votre guide et transfert à l'hôtel. Cocktail de bienvenue.

Dîner nuit. Jour 2 : Martinique - Le sud impérial départ pour le sud de l'île et la commune de Trois Ilets. Arrêt au "Domaine de la Pagerie". Arrêt à la Maison de la Canne. Continuation par la route des Anses, qui dessert plusieurs petits villages de pêcheurs, la commune du Diamant et son rocher.

## ***Règlement du jeu-concours Breiz'île Les Arrangés du Rhum – Opération 20 ans 2022***

Découverte des techniques de fabrication du rhum et dégustation dans une distillerie toujours en service (selon les saisons de production de la canne). Apéritif et repas en bord de mer. Baignade. Arrivée sur la plage des Salines : farniente et détente. En fin d'après-midi, retour à l'hôtel. Dîner nuit.

Infos étape : 150 km par la route (Durées et distances journalières totales à titre indicatif).

Jour 3 : Martinique journée et repas libres pour le farniente ou le shopping en demi-pension à l'hôtel. Dîner nuit.

Jour 4 : Martinique - Le nord créole départ vers les hauteurs de Fort-de-France et arrêt au jardin de Balata, magnifique parc botanique. Par la route de la Trace, visite du site historique de Saint-Pierre : la ville fut totalement détruite en 1902 par l'éruption de la Montagne Pelée. Visite des ruines et tour d'orientation de la ville. Repas de spécialités dans un restaurant typique. Continuation de l'autre côté du massif montagneux et retour vers l'hôtel par la route de la Côte, avec un arrêt dans une distillerie de rhums. Dîner nuit. Infos étape : 190 km par la route (7) (Durées et distances journalières totales à titre indicatif)

Jour 5 : Martinique / Guadeloupe selon l'horaire du vol, transfert à l'aéroport de Fort-de-France (2). Formalités d'enregistrement et envol à destination de Pointe-à-Pitre. Accueil par notre correspondant et transfert à l'hôtel. Repas et après-midi libres. Dîner nuit.

Jour 6 : Guadeloupe – Basse-Terre, départ vers le sud de la Basse-Terre. Arrêt à Sainte-Marie et au temple hindou de Changy. Promenade pédestre (facile) pour approcher les Chutes du Carbet, qui prennent leur source près du volcan de la Soufrière. Repas de spécialités dans un restaurant typique et familial. L'après-midi, découverte du parc floral de Valombreuse, à Petit-Bourg. Dîner nuit. Infos étape : 155km par la route (7) (Durées et distances journalières totales à titre indicatif).

Jour 7 : Guadeloupe - L'île de Marie Galante transfert vers le port et traversée en bateau (3) vers cette célèbre "île aux Cent Moulins". Arrivée à Marie-Galante. Passage par Grand Bourg, dont l'église est classée monument historique, et son marché. A l'habitation Murat, visite de l'écomusée de Marie-Galante. Visite d'une distillerie avec dégustation puis découverte d'une production locale des savoir-faire traditionnels. Repas typique et moment de détente à la plage. Retour au port et traversée vers Grande-Terre. Transfert vers l'hôtel. Dîner nuit. Infos+ étape : 100 km par la route (7) (Durées et distances journalières totales à titre indicatif).

Jour 8 : Guadeloupe  
journée et repas libres pour la détente en demi-pension à l'hôtel. Dîner nuit.

Jour 9 : Guadeloupe - Les Saintes, transfert vers le port et embarquement à bord d'une navette rapide pour Les Saintes, jusqu'à Terre-de-Haut. Découverte de l'île et visite guidée du Fort Napoléon. Baignade sur la plage de Pompierre. Repas de spécialités saintoises. L'après-midi, temps libre dans le bourg. Retour vers Grande-Terre. Dîner nuit. Infos étape : 145 km par la route (7) (Durées et distances journalières totales à titre indicatif).

Jour 10 : Guadeloupe – Grande-Terre, départ pour la Grande Terre, vers la commune de Sainte-Anne, puis la traversée des Grands Fonds et le cimetière typique de Morne-à-l'Eau. Baignade sur la plage du Souffleur à Port-Louis. Continuation vers la partie nord de l'île, où l'océan Atlantique rencontre la mer des Caraïbes. Déjeuner antillais en cours de route. Enfin, la Pointe des Châteaux, et une vue sur l'île et ses dépendances au soleil tombant. Dîner nuit. Infos étape : 19 km par la route (7) (Durées et distances journalières totales à titre indicatif).

## ***Règlement du jeu-concours Breiz'île Les Arrangés du Rhum – Opération 20 ans 2022***

Jour 11 : Guadeloupe - Pointe à Pitre

transfert à l'aéroport de Pointe-à-Pitre. Repas libre. Vol pour Paris. Dîner nuit à bord.

### **Les chambres**

Liste des hôtels (5) :

MARTINIQUE - Sainte Luce - Karibea Beach Resort - 3\* NL(10) - 4 nuits - Langue du personnel : locale.

GUADELOUPE - Le Gosier - Karibea Beach Resort - 3\* NL(10) - 6 nuits - Langue du personnel : locale.

### **Informations sur les chambres :**

- Les chambres d'un même établissement peuvent ne pas avoir la même surface. - Les chambres individuelles sont souvent plus petites que les chambres doubles. - Les chambres triples peuvent être composées d'un lit double + un lit d'appoint.

### **La restauration, pension et boissons (6)**

La pension comprend 10 petits déjeuners, 6 déjeuners, 10 dîners. Boissons incluses lors des déjeuners : 1/4 de vin et 1/2 d'eau. Informations complémentaires sur les prix.

**Les Formalités** Carte nationale d'identité (fin de validité non-dépassée) ou passeport en cours de validité.

### **Informations sur le programme : visites, excursions et soirées**

à certaines dates, le sens des visites peut être inversé : cependant, toutes les prestations seront respectées (8) (9).

### **Coordonnées du/des voyageurs :**

Pour la bonne réalisation de certaines prestations, il est nécessaire et indispensable de fournir, lors de la réservation, les coordonnées téléphoniques mobiles et adresses électroniques du/des voyageur(s) afin de pouvoir les avertir de tous changements ou toutes modifications éventuelles (lieux, horaires, délais).

### **Informations complémentaires :**

- Visites et excursions incluses dans le forfait de base intégrées à la réservation : Le déroulement de ce voyage est celui prévu à la publication de ce voyage. Les conditions de réalisation des prestations complémentaires soumises à réservation, non incluses dans le forfait de base, se déroulent suivant les descriptifs fournis par le voyageur. Sauf cas de force majeure, l'ensemble des prestations prévues est respecté. Toutefois, son déroulement est susceptible d'être modifié en raison d'impératifs techniques, pour des motifs liés aux conditions météorologiques et encore à d'autres aléas d'organisation tels que rotations aériennes, jours de marchés, horaires de bateau, état des routes, vols intérieurs, etc.

- Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite.

- Conditions de réalisation des prestations complémentaires ou optionnelles non incluses dans le forfait de base et soumises à réservation : suivant descriptifs .

## ***Règlement du jeu-concours Breiz'île Les Arrangés du Rhum – Opération 20 ans 2022***

- Remise des informations définitives environ 8 jours avant le départ, le voyageur sera tenu informé par voie postale et/ou numérique : Des vols et horaires définitifs. Des horaires de convocations. De la liste des hôtels. Des coordonnées téléphoniques d'urgence du voyageur.

- Les voyageurs sélectionnés pour cette prestation se réservent unilatéralement le droit à certaines dates de réaliser le voyage en partage avec d'autres voyageurs. Ce partage ne pourra justifier une remise, un remboursement, un changement de date ou une compensation envers le lauréat.

### **Descriptifs des renvois :**

- (1) Sans objet.
- (2) Les informations relatives aux vols opérés par les compagnies aériennes sont celles qui sont connues et disponibles à la date d'édition.
- (3) Les durées de navigation et des escales peuvent être modifiées unilatéralement sur décisions des autorités maritimes et/ou du commandant de bord en fonction des conditions de navigation et/ou des conditions météorologiques.
- (4) La durée des liaisons ferroviaires et des arrêts en gare peut être modifiée unilatéralement sur décisions des autorités ferroviaires et/ou du chef de train en fonction des conditions et incidents techniques et/ou des conditions météorologiques.
- (5) Les chambres individuelles sont souvent plus petites que les chambres doubles. La liste des hébergements, situations et environnements hôteliers sont connus au moment de la publication du voyage. La liste définitive des hébergements prévus ou similaires dans la catégorie mentionnée (selon les Normes Locales applicables) sera remise au voyageur environ 8 jours avant le départ.
- (6) tout compris signifie à volonté. Suivant les règles et horaires définis par les établissements. Contenu de la formule boissons incluses et tout compris (tout compris), types et volumes des boissons sur la base des informations connues au moment de la publication du voyage.
- (7) Le déroulement de ce voyage est celui prévu à la publication de ce voyage. il est susceptible de modification en raison d'impératifs indépendants de notre volonté tels que rotations aériennes, jours de marchés, horaires de bateau, état des routes, conditions météorologiques, vols intérieurs, etc. Cependant l'ensemble des prestations prévues sera respecté, sauf cas de force majeure.
- (8) Les guides et personnels locaux francophones, en dépit de leur maîtrise de la langue française, peuvent avoir un accent très prononcé.
- (9) Les guides peuvent être amenés à vous proposer des excursions ou visites complémentaires et facultatives (non comprises dans nos produits) nécessitant un supplément tarifaire à régler sur place. Les conditions de réalisation de ces prestations sont celles offertes par le prestataire local.
- (10) NL signifie normes locales.